

Réf. 2025-09-26/04

---

## AVIS DE LA CIRCULATION

### Règlement général de la circulation – modification à durée déterminée – Leudelange, Rue de la Forêt

---

Le Collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public, qu'en sa séance du 26 septembre 2025 les dispositions qui suivent ont été décidées dans l'intérêt d'une modification à durée déterminée du règlement général de la circulation :

#### Art 1<sup>er</sup> :

Le **20 octobre 2025 de 13h00 à 18h00** dans la :

- Rue de la Forêt devant l'immeuble numéro 11  
sur le tronçon concerné par la manifestation (15,00 mètres).

tout stationnement / parage de véhicules est interdit. Cette interdiction est indiquée par le signal C, 18 .

#### Art. 2 :

Une signalisation adéquate sera mise en place.



Le Collège des bourgmestre et échevins,  
Lou LINSTER  
Vanessa BALDASSARRI  
Jean-Pierre ROEMEN